



Iso-butane

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

Date d'émission: 12/03/2015 Date de révision: 12/03/2015 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Iso-butane
n° CAS : 75-28-5
Code du produit : Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Distillates de pétrole

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NGL Supply Co., Ltd.
550, 435 – 4th Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 3A8 - Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS- É.-U. et GHS-CA

Asphyxiant simple
Gaz inflammable 1
Gaz sous pression - Gaz liquéfié

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS- É.-U. et GHS-CA) :



GHS02

GHS04

Mention d'avertissement (GHS- É.-U. et GHS-CA) : Danger

Mentions de danger (GHS- É.-U. et GHS-CA) : Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide. Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (GHS- É.-U. et GHS-CA) : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS- É.-U. et GHS-CA)

Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substance

| Nom | Identificateur de produit | % |
|-----------|---------------------------|-----|
| Isobutane | (n° CAS) 75-28-5 | 100 |

3.2. Mélange

Non applicable.

Iso-butane

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Une inhalation intentionnelle peut entraîner une irritation des voies respiratoires et affecter le système nerveux central (maux de tête, vertiges). Peut causer une asphyxie.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer des brûlures par engelure à la peau et aux yeux.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer des brûlures par engelure à la peau et aux yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : N'est pas une voie d'exposition habituelle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Gaz extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- Protection en cas d'incendie : Les contenants pourraient exploser s'ils sont chauffés. Utilisez un pulvérisateur d'eau pour refroidir le feu adjacent aux conteneurs exposés. Pour les incendies importants, inondez la zone d'incendie avec de grande quantité d'eau tout en conservant les vapeurs au sol en pulvérisant de l'eau. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager dans le sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éliminez toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.
- Procédés de nettoyage : Ventilez la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Evacuer la zone et enlever les sources d'ignition.

Iso-butane

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

6.3. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Isobutane (75-28-5) | | |
|---------------------|--------------------------------------|------------------------|
| ACGIH | ACGIH STEL (ppm) | 1000 ppm |
| OSHA | Non applicable. | |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 1900 mg/m ³ |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (ppm) | 800 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
- Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
- Autres informations : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Gaz
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Incolore
- Odeur : Inodore
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Non applicable
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Iso-butane

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

| | |
|--|---|
| Point d'éclair | : < -20 °C (< -4 °F) |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Gaz inflammables |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : 2100 hPa at 20 °C (68 °F) |
| Densité relative | : 0.523 – 0.524 g/cm ³ @ 15 °C (59 °F) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 2.06 |
| Solubilité | : Eau: 54.6 mg/l |
| Log Pow | : 2.88 @ 20 °C (68 °F) |
| Température d'auto-inflammation | : ≈ 460 °C (≈ 860 °F) |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité | : Non applicable. |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions d'entreposage normales. Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Risque d'explosion s'il y a exposition à des mélanges de tétracarbonylnickel.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Etincelles. Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé.

| Iso-butane (75-28-5) | |
|----------------------|--------------------------|
| DL50 orale rat | Aucune donnée disponible |
| DL50 cutanée lapin | Aucune donnée disponible |
| CL50 inhalation rat | 658 mg/l/4h |

| | |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Iso-butane

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

| | |
|--|--|
| Symptômes/lésions après inhalation | : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Une inhalation intentionnelle peut entraîner une irritation des voies respiratoires et affecter le système nerveux central (maux de tête, vertiges). Peut causer une asphyxie. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer des brûlures par engelure à la peau et aux yeux. |
| Symptômes/lésions après contact oculaire | : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer des brûlures par engelure à la peau et aux yeux. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : N'est pas une voie d'exposition habituelle. |

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Iso-butane (75-28-5)

| | |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Iso-butane (75-28-5)

| | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédérale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN1969

Désignation officielle de transport (DOT/TMD) : Isobutane

Classe (DOT/TMD) : 2.1

Étiquettes de danger (DOT/TMD) :



Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Isobutane (75-28-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Isobutane (75-28-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations des États - USA

Iso-butane

Réglementations nationales ou locales

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur

Iso-butane

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015.

SECTION 16: Autres informations

| | |
|---------------------|--------------|
| Date d'émission | : 12/03/2015 |
| Date de révision | : 12/03/2015 |
| Autres informations | : Aucun |

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.